

Conseil Municipal du lundi 11 Avril 2022

Salle du Conseil, Mairie

Présents : Hélène Baptiste, Francis Doutre, Denis Valette, Valérie Colombat, Jean Louis Moreggia, Janis Fayard, Sandrine Delcros, Frédéric Beck, Clémentine Baudoin, François Lemaitre, Roland Boulanger.

Excusés : Annabelle Vigne (procuration à Roland Boulanger), Stéphane Hervault, Jérôme Valette, Emmie Nibel.

Pas de remarques sur le compte rendu du conseil précédent en date du 7 mars 2022.

Vote des taux d'imposition

La présentation est assurée par Monsieur Janis Fayard. L'objectif est d'essayer de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes foncières : bâtie, non bâtie.

Le Conseil vote à l'unanimité pour le montant de ces taxes sans augmentation (voir annexe 1).

Vote du Budget Primitif M14 pour 2022

Présentation est faite par Monsieur Janis Fayard. Le contexte de l'évolution des prix impose de prendre des orientations à la hausse pour certains postes (combustibles, énergies, éclairage...).

Section fonctionnement :

Un budget total de 873 408.92 € est proposé en dépenses de fonctionnement (= recettes fonctionnement).

Section investissement :

Un montant total de dépenses et de recettes pour un montant de 711 572.63 € est proposé au conseil municipal.

Le Conseil vote à l'unanimité le budget M14 2022.

Vote de ligne de trésorerie

Ceci est un procédé destiné à abonder la trésorerie de la commune et ainsi assurer le paiement des factures des fournisseurs. Il s'agit de faire le lien jusqu'en juin afin de pouvoir gérer au mieux les opérations comptables. Une proposition de la CAISSE D'ÉPARGNE LOIRE DROME ARDECHE de 80 000 € a été adressé en mairie.

Le Conseil vote à l'unanimité la souscription d'une ligne de trésorerie de 80 000 € auprès de la CAISSE D'EPARGNE LOIRE DROME ARDECHE.

Points divers :

Une pétition des riverains de montée de la Chapelle a été adressée en Mairie: ces derniers demandent que des mesures soient prises pour ralentir la vitesse et diminuer le nombre de passages.

Le conseil propose de mettre un panneau interdit de circulation avec la mention « sauf riverains ». Il n'est pas question de la mettre piétonne, car n'ayant pas de place de stationnement, les riverains devraient alors se garer ailleurs. La rue doit rester une voie de circulation notamment pour les secours.

Problème d'une terrasse « non déclarée » sur le domaine public impasse du Mûrier (dans le cadre de l'acquisition éventuelle d'une maison). Afin de régulariser la situation, les frais administratifs seront à la charge du demandeur.

Courrier de l'association « Sports et loisirs » qui est dissoute. Le reliquat du compte est reversé à des associations s'occupant d'enfants. Le matériel de l'association est donné à la mairie.

Courrier du comité des fêtes :

25 juin fête de la musique place de la gare et kermesse de l'école l'après-midi. Une demande d'éclairage nocturne est formulée.

Il est prévu 3 groupes de musique ou d'artistes locaux et donc, pour soutenir cette programmation, le comité demande une subvention exceptionnelle. Le conseil demande quant à lui davantage d'informations pour évaluer le montant de la participation de la commune.

La Fête du 6 août se prépare. Un appui de l'équipe municipale pour aider à la tenue de la buvette est sollicité.

- Elections présidentielles : Nouveau tableau de tenue du bureau de vote du second tour des Présidentielles composé de membres du conseil municipal et d'électeurs bénévoles.

- Date commissions :

Communication / BIO : jeudi 14, 18h00

Festivités pour le 14 juillet : jeudi 5 mai à 20h30

A 22 h 30, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

